



**EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES**

RAPPORT DE

LA JAMAÏQUE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la Jamaïque est reproduite ci-après.

---

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Jamaïque.

---

**Table des matières**

<b>1 INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2 VISION 2030 JAMAICA — PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL.....</b>	<b>4</b>
<b>3 ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE.....</b>	<b>4</b>
3.1 Programme de réforme économique .....	6
3.2 Conseil de la croissance économique.....	7
<b>4 RÉSULTATS COMMERCIAUX ET SECTORIELS.....</b>	<b>7</b>
4.1 Résultats commerciaux .....	7
4.2 Résultats sectoriels.....	8
4.3 Effets de la situation économique mondiale sur les résultats commerciaux de la Jamaïque .....	10
4.3.1 Lente reprise après la récession économique mondiale .....	10
4.3.2 Absence de progrès dans les négociations du Cycle de Doha et montée du protectionnisme.....	10
4.3.3 Atténuation des risques et perte de relations de correspondance bancaire .....	11
4.3.4 Brexit.....	11
4.4 Politiques et stratégies de stimulation de la croissance économique pour promouvoir la compétitivité.....	11
<b>5 POLITIQUE COMMERCIALE ET CADRE INSTITUTIONNEL .....</b>	<b>14</b>
5.1 Aspects de la politique de commerce extérieur de la Jamaïque .....	14
5.2 Cadre institutionnel du régime de commerce extérieur de la Jamaïque .....	14
5.3 Intégration régionale — L'établissement du marché et de l'économie uniques de la CARICOM (CSME) .....	15
<b>6 ARRANGEMENTS COMMERCIAUX BILATÉRAUX/HÉMISPHERIQUES ET PRÉFÉRENTIELS .....</b>	<b>15</b>
6.1 Accords bilatéraux de la CARICOM .....	15
6.2 Accord de partenariat économique conclu entre le CARIFORUM et l'UE .....	16
6.3 Programme CARIBCAN .....	16
6.4 Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC) .....	16
<b>7 CADRE MULTILATÉRAL – L'OMC.....</b>	<b>16</b>
7.1 Mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay.....	17
7.2 Mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.....	20
7.3 Aide pour le commerce.....	20
7.4 Assistance technique et renforcement des capacités .....	21
<b>8 CONCLUSION.....</b>	<b>21</b>

## 1 INTRODUCTION

1.1. Pour la période considérée (2011-2016), le gouvernement jamaïcain s'est concentré sur la croissance économique et le développement, ainsi que sur la création d'emplois et la prudence financière. Les politiques et stratégies macroéconomiques de la Jamaïque ont continué d'être appliquées dans le cadre du plan de développement national Vision 2030 Jamaica, qui a pour but de permettre au pays d'obtenir le statut de pays développé d'ici à 2030. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du Plan, qui en est à sa neuvième année.

1.2. Plusieurs politiques et stratégies ont été mises en œuvre, entre autres pour aider la Jamaïque à i) se remettre des effets des crises financière et économique mondiales de 2008-2009, qui ont eu des retombées négatives sur les secteurs de production et d'exportation; ii) entreprendre des réformes pour réduire la charge de la dette qui est élevée et jeter les bases d'une croissance économique durable et solide; iii) améliorer les conditions de l'activité des entreprises et accroître la compétitivité des entreprises; et iv) élaborer et mettre en œuvre des projets d'investissements stratégiques tels que l'initiative de plaque tournante logistique au niveau mondial, l'établissement de zones économiques spéciales (ZES), et des technologies de l'information et de la communication/externalisation des processus métier (TIC/BPO), pour stimuler davantage la croissance.

1.3. Pour accroître l'intégration de la Jamaïque dans le système commercial multilatéral, des avancées ont été réalisées dans des domaines et des stratégies politiques majeurs, y compris le lancement de la Stratégie nationale d'aide pour le commerce en 2011, la mise en œuvre en 2015 de la deuxième phase de la Stratégie d'exportation nationale (SEN), la réforme du régime de facilitation des échanges et la poursuite de la mise en œuvre des obligations contractées dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux, et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La révision de la politique de commerce extérieur s'est également poursuivie. Pour veiller à ce que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique commerciale soient inclusives, ces initiatives ont été intégrées dans le plan de développement national Vision 2030 Jamaica, qui est aligné sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

1.4. L'administration politique a connu des changements en mars 2016. La priorité de l'administration actuelle est de parvenir à une croissance économique inclusive et tirée par le secteur privé, et à une création d'emplois large et durable. Le Ministère de la croissance économique et de la création d'emplois (MEGJC) a été créé et est chargé de gérer l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de croissance économique de la Jamaïque. Ce ministère est placé sous la responsabilité du Premier Ministre. Le nouveau gouvernement met l'accent sur trois piliers en matière de gestion économique: a) l'application et le contrôle efficaces de la politique monétaire; b) le développement de la capacité de la Jamaïque de gérer la mise en œuvre d'une politique budgétaire durable; et c) la réforme du secteur public pour soutenir une mise en œuvre efficace et efficiente des politiques de croissance économique. Le gouvernement a également entrepris de rationaliser ses activités, y compris en fusionnant des responsabilités ministérielles. Citons à titre d'exemple la création du Ministère de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et de la pêche (MICAF), qui résulte de la fusion du Ministère de l'agriculture et de la pêche et du Ministère de l'industrie, de l'investissement et du commerce. La responsabilité des investissements a été transférée au MEGJC.

1.5. Le commerce et l'investissement sont considérés comme des éléments fondamentaux du programme de croissance économique. La Jamaïque tire parti de sa renommée mondiale pour pénétrer de nouveaux marchés, accroître les exportations vers les partenaires existants et s'intégrer davantage dans les chaînes de valeur mondiales. Elle s'y emploie en s'attaquant aux contraintes du côté de l'offre, en améliorant les normes de qualité, en recourant à la science, à la technologie et à l'innovation pour augmenter la productivité, et en favorisant l'activité entrepreneuriale, y compris l'internationalisation des micro, petites et moyennes entreprises (MPME).

1.6. La Jamaïque poursuit ainsi son intégration effective dans l'économie mondiale. Cependant, les tendances récentes au niveau international, telles que l'atténuation des risques et le protectionnisme observé sur certains marchés, représentent une menace pour la capacité du pays de s'intégrer.

## 2 VISION 2030 JAMAICA – PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

2.1. Vision 2030 Jamaica, le plan national de développement qui couvre une période de 21 ans (2009-2030), énonce une feuille de route stratégique pour permettre à la Jamaïque d'obtenir le statut de pays développé d'ici à 2030. Ce plan en est actuellement à sa neuvième année de mise en œuvre. Il est fondé sur un cadre de gestion axé sur les résultats et comprend 4 objectifs, 15 résultats nationaux et un cadre stratégique et opérationnel orienté vers des objectifs et des résultats spécifiques afin de faire de la Jamaïque "un lieu privilégié pour vivre, travailler, fonder une famille et exercer une activité commerciale".

2.2. Le Cadre de politique socioéconomique à moyen terme (MTF), prévu pour trois ans, est le mécanisme de mise en œuvre de Vision 2030 Jamaica. Depuis 2009, trois MTF ont été mis en place. S'agissant du plan pour 2017/18, la priorité sera accordée à l'élaboration du quatrième cadre à moyen terme, dont l'établissement et l'examen reposeront sur des mécanismes de participation. Entre 800 et 1 000 personnes ou organisations devraient donner des indications stratégiques afin de définir les priorités pour 2021.

2.3. Globalement, les progrès accomplis concernant la mise en œuvre de Vision 2030 Jamaica dans le cadre des MTF successifs (2009-2012, 2012-2015 et 2015-2018) ont été mitigés. La synthèse de l'évolution des indicateurs de résultats et des objectifs nationaux pour le plan indique que, sur un total de 67 indicateurs, 64,2% ont présenté une amélioration au cours de l'année 2007 (année de référence) selon les résultats pour 2015/16, tandis que 34,3% n'ont montré aucune amélioration ou se sont détériorés par rapport à 2007.

2.4. Ces chiffres peuvent être ventilés de la manière suivante:

- 25,4% des objectifs de Vision 2030 Jamaica ont été atteints ou dépassés au cours de la période 2015/16, contre 23,4% au cours de la période 2014/15;
- 38,8% des indicateurs ont enregistré une amélioration par rapport à l'année de référence, contre 31,9% au cours de la période 2014/15;
- 34,3% des indicateurs n'ont pas montré d'amélioration ou se sont détériorés, contre 42,6% au cours de la période 2014/15; et
- un (1) indicateur pour la période 2014/15 et un (1) pour la période 2015/16 n'ont pas pu être comparés de cette manière, en raison du manque d'objectifs convenus pour la période en question.

## 3 ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

3.1. La croissance économique de la Jamaïque s'est accélérée pour atteindre environ 1,5% en 2016, après une augmentation de 0,8% en 2015. La progression enregistrée en 2016 est largement due à un regain de confiance des consommateurs et des investisseurs et à la stabilité de l'environnement macroéconomique. La croissance du PIB est le reflet d'une augmentation des investissements dans les infrastructures, l'externalisation des processus métier, le tourisme et l'agroalimentaire, compte tenu de l'amélioration de la compétitivité extérieure rendue possible notamment par des réformes structurelles. L'économie jamaïcaine devrait connaître en 2017 une croissance plus soutenue qu'en 2016. Ces prévisions laissent présager une expansion dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, dans l'industrie manufacturière et l'approvisionnement en électricité et en eau, dans les industries extractives et dans l'hôtellerie et la restauration.

3.2. La balance des opérations courantes pour l'année civile 2016 a augmenté de 327,1 millions de dollars EU en comparaison avec l'année civile précédente, réduisant le déficit à 103,0 millions de dollars EU (0,7% du PIB) (figure 17). Cela indique une continuité dans les progrès observés au cours des quatre dernières années. Ces bons résultats sont attribuables à tous les sous-comptes, à l'exception du sous-compte des revenus primaires. Les sous-comptes des marchandises, des services et des revenus secondaires ont augmenté respectivement de 220,9 millions, de 153,1 millions et de 83,1 millions de dollars EU, tandis que le sous-compte des revenus primaires enregistrait une baisse de 130,0 millions de dollars EU. L'augmentation de 374,0 millions de dollars EU, ou 16,3%, observée dans la balance combinée des marchandises et des services,

reflète un recul des importations de marchandises et de services, principalement en raison de la baisse des prix des combustibles minéraux.

3.3. Les réserves internationales nettes de la Banque de Jamaïque (BOJ) sont passées de 282,4 millions de dollars EU à 2 719,4 millions de dollars EU à la fin de 2016. Les réserves brutes s'élevaient à 3 291,5 millions de dollars EU et représentaient 24,7 semaines d'importations prévues de marchandises et de services à la fin de 2016, contre 23,5 semaines à la fin de 2015.

3.4. La BOJ a maintenu sa politique monétaire d'accompagnement en 2016. Au cours de l'année, elle a réduit son taux directeur, taux à payer sur les certificats de dépôt à 30 jours, de 25 points de base, le fixant à 5,00%. Les taux connexes ont été ajustés en conséquence. L'abaissement du taux directeur reflétait des prévisions d'inflation à court ou moyen terme généralement favorables dans un contexte d'amélioration des fondamentaux macroéconomiques. Au cours de l'année, la BOJ a augmenté par étape les réserves en espèces et les réserves d'actifs liquides obligatoires pour le passif en devises des établissements de dépôt, afin qu'elles soient équivalentes aux réserves obligatoires pour le passif en monnaie nationale, tout en cessant de rémunérer les réserves en devises. Ce changement visait à freiner la tendance croissante à la dollarisation. La BOJ a continué de gérer les liquidités en dollars jamaïcains en recourant à des instruments de stérilisation ordinaires et à des opérations de rachat.

3.5. En 2016, l'inflation en Jamaïque a connu une évolution favorable. Le taux d'inflation de 1,7% enregistré pour l'année civile était non seulement plus bas qu'en 2015, mais était également le taux le plus bas observé pour une année civile depuis 1964. Le ralentissement de l'inflation pour l'année était dû à une demande intérieure faible, bien que donnant des signes d'amélioration, à la baisse des prévisions d'inflation et aux conditions climatiques favorables. L'inflation annuelle était de 4,1% en mars 2017, contre 3,0% à la même période en 2016. Ce taux était légèrement en dessous de la limite inférieure de la fourchette comprise entre 4,5% et 6,5% prévue par la BOJ pour l'exercice 2016/17, et reflétait dans une large mesure la hausse des coûts de l'énergie et du transport, des produits agricoles nationaux et des aliments transformés. Le taux d'inflation de base annuel était de 2,3% en mars 2017 en raison d'une incidence plus faible des taux de change sur les prix du marché intérieur et de restrictions budgétaires persistantes. Pour l'exercice 2017/18, le taux d'inflation devrait se situer entre 4,0% et 6,0%.

3.6. Le gouvernement de la Jamaïque a résolument maintenu une prudence budgétaire et poursuivi ses réalisations dans le cadre de son programme de réforme économique. En novembre 2016, il a reçu pour la treizième fois consécutive une évaluation positive dans le cadre du Mécanisme élargi de crédit du FMI (MEDC). Il a également réussi à négocier un nouvel accord de confirmation (SBA) de trois ans signé à titre de précaution avec le FMI. Cet accord a remplacé le MEDC à l'avant-dernier trimestre de l'exercice 2016/17. Les examens formels des critères de performance quantitatifs et des repères structurels sont désormais effectués chaque semestre et non plus tous les trimestres. Conformément au SBA, la Jamaïque a accès à environ 1,6 milliard de dollars EU (1 195,3 millions de DTS ou 312% du quota) à certaines conditions. Outre les engagements pris pour maintenir la stabilité macroéconomique et réduire la dette publique en s'attaquant à un grand nombre de problèmes structurels, le SBA vise avant tout à libérer le potentiel de croissance de la Jamaïque au moyen de réformes structurelles. La première mission d'examen du personnel du FMI effectuée dans le cadre de l'accord a été menée du 20 février au 3 mars 2017. Elle a été suivie d'un examen réussi par le Conseil d'administration du FMI le 18 avril 2017. L'approbation du premier examen permet au gouvernement jamaïcain de bénéficier de 126,0 millions de DTS (environ 170,0 millions de dollars EU). Les fonds restants seront octroyés à la Jamaïque en six tranches après qu'elle aura passé avec succès les examens semestriels du programme. La Banque de Jamaïque est convaincue que tous les critères de performance quantitatifs indicatifs étaient remplis et que les repères structurels étaient atteints à la fin de mars 2017.

3.7. Les opérations du gouvernement central ont enregistré un excédent primaire cumulé de 135,9 milliards de dollars EU pour l'exercice 2016/17, soit 7,7% du PIB, contre 15,1 milliards de dollars EU pour l'exercice 2015/16. De même, pour l'exercice 2016/17, le déficit budgétaire était inférieur de 1,4 milliard à celui de l'exercice précédent. Ce résultat est dû à une hausse des recettes et des dons, en partie compensée par une augmentation des dépenses. Plus particulièrement, pour l'exercice 2016/17 les recettes et les dons excèdent de 44,0 milliards ceux de l'exercice 2015/16. Les bons résultats observés dans ce domaine sont principalement attribuables aux recettes fiscales et aux dons. S'agissant des recettes fiscales, les revenus et les

bénéfices, la production et la consommation et le commerce international ont généré des rentrées plus élevées que prévu. Par rapport à l'exercice 2015/16, les dépenses ont augmenté dans tous les postes, à l'exception du paiement d'intérêts nationaux. L'indice des termes de l'échange de la BOJ enregistrait une contraction de 28,5% en mars 2017 en raison d'un recul de 15,8% de l'indice des prix à l'exportation et d'une augmentation de 17,7% de l'indice des prix à l'importation, alors qu'il affichait une croissance annuelle de 0,8% en décembre 2016. La baisse des prix à l'exportation s'explique par la chute des prix implicites du tourisme, tandis que la progression de l'indice des prix à l'importation résulte de l'augmentation des prix des carburants, des biens d'équipement et des matières premières non durables. La BOJ prévoit une amélioration de l'indice des termes de l'échange de la Jamaïque au cours des quatre prochains trimestres. Cela reflète principalement une amélioration de l'indice des prix à l'exportation découlant d'une hausse prévue des prix implicites du tourisme, conformément aux prévisions de la BOJ qui anticipe une accélération de la croissance mondiale.

3.8. La croissance économique de la Jamaïque devrait se situer entre 2,0% et 3,0% à court et moyen termes, en fonction des facteurs suivants:

- la hausse de la demande intérieure – en raison du renforcement du marché du travail intérieur et d'un regain de confiance des consommateurs et des entreprises; et
- la hausse de la demande extérieure — liée à l'amélioration des résultats de l'économie mondiale.

3.9. Davantage de progrès pourront être réalisés en Jamaïque grâce à une amélioration continue de l'environnement macroéconomique et des conditions de l'activité des entreprises, au renforcement de la compétitivité et de l'utilisation des capacités dans certains secteurs, et à la mise en œuvre de projets d'investissements stratégiques majeurs.

3.10. Pour l'exercice 2017/18, le PIB réel devrait croître de 2,3%. Le secteur de la production de marchandises devrait progresser de 5,7%, tiré principalement par l'augmentation de la production des quatre secteurs; parmi ceux-ci, les industries extractives devraient enregistrer la plus grande augmentation en valeur ajoutée réelle. Le secteur des services devrait quant à lui croître de 1,2%, soutenu par une progression de la valeur ajoutée dans tous les secteurs, à l'exception des services fournis par les administrations publiques.

### **3.1 Programme de réforme économique**

3.11. En 2012, le gouvernement jamaïcain a lancé un programme de réforme économique qui consiste en un plan d'action stratégique visant à pérenniser la croissance économique et à favoriser le développement du pays à long terme. Ce programme repose sur sept (7) piliers: i) réduction de la dette; ii) réforme fiscale; iii) partenariats public-privé; iv) réforme des pensions; v) réforme du secteur public; vi) création d'emplois; et vii) stratégies de stimulation de la croissance. Il a permis d'améliorer certains fondamentaux économiques de la Jamaïque, avec les résultats suivants:

- une stratégie de réduction de la dette, initialement mise en œuvre par le biais d'une conversion de la dette nationale, qui prévoyait l'échange de titres de créance entre le gouvernement et les créanciers sur le marché local. Cette stratégie a été lancée en février 2013. Le ratio de la dette au PIB est tombé de 140,5% du PIB pour l'exercice 2013/14 à 122,5% pour l'exercice 2016/17;
- une plus grande réforme fiscale promouvant une base d'imposition plus large, plus simple et plus efficace et un système fiscal équitable qui permettrait d'éliminer les distorsions et stimulerait la croissance économique. Un aspect essentiel de la réforme fiscale est la nécessité de contenir les fuites dans le contexte des restrictions budgétaires actuelles et de réduire les dépenses fiscales au niveau visé de 2,5% du PIB, tout en améliorant le recouvrement des recettes et les avantages de la mise en conformité pour atteindre l'objectif d'un solde primaire de 7,0%;
- l'approbation d'une politique sur les partenariats public-privé par le Cabinet. Cette politique orientera la relation à long terme entre le gouvernement et le secteur privé;
- la réforme des pensions – le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la Loi sur les pensions (services publics) au cours de l'exercice 2017/18;

- une réforme du secteur public pour le rendre plus transparent, simplifier ses activités et améliorer son efficacité. Plusieurs entités du secteur public seront également fusionnées pour améliorer l'efficacité, optimiser l'utilisation des ressources du pays et céder les entités qui seront plus rentables aux mains du secteur privé;
- une baisse de 1,5 point de pourcentage du taux de chômage, qui a reculé de 14,2% en janvier 2012 à 12,7% en janvier 2017; et
- la mise en œuvre de stratégies de stimulation de la croissance, mettant avant tout l'accent sur le développement de zones économiques spéciales et sur les secteurs des technologies de l'information et de la communication et de l'externalisation des processus métier.

### 3.2 Conseil de la croissance économique

3.12. En août 2016, le gouvernement jamaïcain a créé le Conseil de la croissance économique (EGC) pour conseiller le Cabinet sur un ensemble de politiques et de réformes. Celles-ci doivent permettre de stimuler la croissance économique de manière que la Jamaïque puisse atteindre un objectif de croissance de 5% par an en quatre ans, soit d'ici à 2020. L'EGC est composé de huit représentants des secteurs public et privé, et est présidé par un membre du secteur privé. Après de vastes consultations avec les parties prenantes nationales, l'EGC a présenté ses recommandations au Cabinet en septembre 2016. Ces recommandations, qui intègrent également des éléments du programme de réforme économique, figurent dans un document de l'EGC intitulé "Call to Action".<sup>1</sup>

3.13. Les travaux du Conseil portent sur huit domaines prioritaires: 1) maintien de la stabilité macroéconomique et poursuite des stratégies de réduction de la dette; 2) amélioration de la sécurité publique et de la sécurité des citoyens; 3) amélioration de l'accès au financement; 4) poursuite des réformes administratives en vue d'améliorer les conditions de l'activité des entreprises; 5) incitation à une plus grande utilisation des actifs; 6) renforcement du capital humain; 7) mobilisation de la diaspora jamaïcaine; et 8) soutien à la mise en œuvre de projets stratégiques. Le Conseil donne suite aux recommandations et assure le suivi de leur mise en œuvre. Il rend compte au public chaque trimestre.

## 4 RÉSULTATS COMMERCIAUX ET SECTORIELS

### 4.1 Résultats commerciaux

4.1. Entre 2011 et 2015, le commerce représentait environ 81,79% du PIB, signe que l'économie est très ouverte et dépend grandement du commerce. Selon les estimations, environ 80% de la population active exerce une activité directement ou indirectement liée au commerce. Les ratios des importations et exportations de marchandises au PIB étaient respectivement de 30,3% et de 9% en 2015, ce qui met en évidence le déséquilibre existant depuis longtemps dans le commerce des marchandises. La part du commerce des services dans le PIB s'élevait à 35,7% en 2015. Le tourisme est le principal secteur des services, avec une contribution au PIB de 16,9% en 2015, la part la plus importante dans le commerce des services. Avec le tourisme, les autres principales exportations du pays comme la bauxite et l'alumine, le sucre, les produits agricoles et l'externalisation des processus métier et ses principales importations telles que les produits pétroliers, les produits alimentaires et les véhicules automobiles servent entre autres d'intrants pour la production et représentent une source de revenus et un moyen de renforcer la compétitivité de la Jamaïque. En outre, la tendance mondiale consistant à fragmenter la production et à créer des réseaux d'approvisionnement au-delà des frontières pour assurer la croissance des entreprises est aussi ancrée dans le commerce mondial; le rythme de mise en œuvre du plan de développement de la Jamaïque dépend donc des résultats du commerce mondial.

4.2. Le déficit commercial de la Jamaïque, qui s'élevait à environ 3,4 milliards de dollars EU en 2005, a atteint un pic à 5,1 milliards de dollars EU en 2008. Entre 2009 et 2016, il a diminué à nouveau, principalement en raison de la fluctuation des prix des carburants sur le marché international. En 2016, le déficit commercial était estimé à 3,56 milliards de dollars EU, soit un

<sup>1</sup> Conseil de la croissance économique. *Call to Action 5 in 4*. Novembre 2016.  
<http://mfaft.gov.jm/wp/wp-content/uploads/2017/01/EGC-Initiatives.pdf>

recul de 222,2 millions, ou 5,9%, par rapport au déficit de 3,78 milliards enregistré en 2015. Cette baisse s'expliquait principalement par la diminution des dépenses du pays pour les carburants minéraux, les produits chimiques et les produits alimentaires.

4.3. Les dépenses d'importation étaient estimées à 4,8 milliards de dollars EU en 2016, ce qui représente une diminution de 5,6% par rapport aux 5 milliards enregistrés en 2015. Les dépenses relatives aux carburants minéraux étaient estimées à 934,9 millions de dollars EU en 2016, contre 1,2 milliard en 2015. Il s'agit de la somme la moins élevée dépensée pour ce groupe de produits de base depuis 2008, année durant laquelle les dépenses ont atteint un pic à 3,4 milliards de dollars EU en raison de la flambée exceptionnelle des prix des carburants sur le marché mondial. En 2016, le pays s'est aussi orienté vers l'utilisation du gaz naturel liquéfié (GNL), un projet qui s'est concrétisé à la fin de l'année. En outre, les importations de produits manufacturés ont diminué, les principaux produits concernés étant le fer, l'acier et le ciment de construction. La baisse des importations de produits liés à l'éthanol a entraîné une diminution des dépenses relatives aux produits chimiques en 2016. Les importations de produits alimentaires ont reculé de 943,6 millions de dollars EU à 840,9 millions de dollars EU, principalement en raison de la baisse des dépenses d'importation concernant les céréales et les préparations à base de céréales (essentiellement le froment), due à la baisse des prix des céréales sur le marché mondial.

4.4. Les recettes totales provenant des exportations s'élevaient à environ 1,2 milliard de dollars EU en 2016, contre 1,3 milliard de dollars EU l'année précédente. Les recettes provenant des exportations de produits d'origine nationale ont diminué de 110,7 millions de dollars EU en raison de la baisse des recettes provenant de la bauxite, de l'alumine et du sucre; elles s'élevaient à 1,1 milliard de dollars EU contre 1,2 milliard de dollars EU en 2015. Les réexportations étaient estimées à 104,2 millions de dollars EU, contre 53,5 millions de dollars EU en 2015, ce qui représente une augmentation de 94,8%, ou 50,7 millions de dollars EU. Les exportations de matières brutes à l'exception des carburants, estimées à 555,9 millions de dollars EU, ont reculé de 106,0 millions de dollars EU, ou 16,0%, par rapport à 2015 (elles s'élevaient alors à 661,9 millions de dollars EU). Cette baisse s'explique principalement par la diminution des exportations d'alumine et de bauxite. Les exportations de carburants minéraux étaient estimées à 172,7 millions de dollars EU contre 194,3 millions de dollars EU en 2015, soit un recul de 21,6 millions de dollars EU ou 11,1%. Cette baisse est principalement due à une diminution des exportations de produits finis par la raffinerie d'État, soit le combustible Turbojet A1 et le mazout de soute de qualité "C". Les recettes provenant des produits alimentaires ont baissé de 1,0%, essentiellement en raison de la diminution des exportations de sucre: elles s'élevaient à 220,3 millions de dollars EU, contre 222,5 millions de dollars EU en 2015.

## 4.2 Résultats sectoriels

4.5. La part du secteur des services dans le PIB s'élevait à environ 73% en 2016. Les principales branches en termes de contribution au PIB étaient les suivantes: commerce de gros et de détail; réparations; installation de machines et d'équipement (19,4%); production de services des administrations publiques (13,0%); transport, entreposage et communication (8,3%); services financiers et services d'assurance (10,3%); immobilier, location et activités commerciales (11,3%); autres services (6,6%); hôtellerie et restauration (4,7%). Le secteur des services a connu une croissance moyenne de 0,4% par an entre 2011 et 2016, l'hôtellerie et la restauration affichant le taux de croissance moyen le plus élevé (2,0%).

4.6. Le tourisme a connu une forte expansion en termes de visiteurs, et sa contribution aux recettes en devises du pays est restée importante. La période considérée a aussi été marquée par une augmentation de la capacité d'hébergement et de l'emploi direct dans ce secteur. La mise en œuvre des objectifs principaux du Plan directeur pour le développement durable du tourisme s'est poursuivie. Les domaines prioritaires étaient les suivants: consolidation des liens, augmentation du nombre de visiteurs, accès à de nouveaux marchés, développement de nouveaux produits, attrait de nouveaux investissements, conclusion de nouveaux partenariats et développement du capital humain. Un certain nombre d'initiatives ont été lancées pour accroître la participation locale dans le secteur du tourisme, dont un projet de politique communautaire du tourisme et l'établissement d'un programme de partenariats, qui a pour but d'augmenter les dépenses au niveau local par l'intermédiaire de partenariats avec le secteur privé, le milieu universitaire et le gouvernement. Cinq domaines ont été identifiés pour ce travail en réseaux, soit le sport et les loisirs, la gastronomie, la connaissance, les achats, et la santé et le bien-être, afin de favoriser le



développement de nouveaux créneaux touristiques et d'étendre les dépenses liées au tourisme aux communautés et aux segments du tourisme non traditionnels.

4.7. La stratégie d'exportation nationale fait des industries extractives un des secteurs prioritaires. Ce secteur a connu une baisse de 3,3% en valeur ajoutée réelle et sa part dans le PIB s'élevait à 2,3% en 2016. Il emploie 0,5% de la population active et a généré 546,1 millions de dollars EU de recettes en devises en 2016. Il est dominé par la production de bauxite et d'alumine, qui représentait 97% des recettes d'exportation du secteur et 56,2% de la valeur totale des exportations de marchandises jamaïcaines en 2015. La production totale de bauxite a reculé d'environ 10,2 millions de tonnes en 2011 à 8,5 millions de tonnes en 2016, principalement en raison du ralentissement de la production d'alumine à la raffinerie Sherwin aux États-Unis après que celle-ci a déposé le bilan en 2016. Deux des trois usines qui avaient fermé à cause de la crise financière mondiale en 2009 ont rouvert. La raffinerie d'Alpart Nain à St Elizabeth a rouvert le 2 juin 2017 et est maintenant détenue par Jiuquan Iron and Steel (JISCO). L'usine d'Ewarton de la West Indies Alumina Company (WINDALCO), détenue par UC Rusal, a rouvert au troisième trimestre de 2010. L'usine de Kirkvine de la WINDALCO, également détenue par UC Rusal, est restée fermée. Le gouvernement concentre à présent ses efforts sur le renforcement des capacités institutionnelles concernant les industries extractives pour, entre autres, améliorer l'efficacité, développer l'utilisation de la recherche et de la technologie, et intégrer le développement de ressources minérales dans l'aménagement global du territoire et le zonage.

4.8. Le gouvernement jamaïcain continue d'aider l'industrie manufacturière à se développer en créant des structures politiques, réglementaires et institutionnelles pour renforcer davantage le secteur et instaurer des conditions propices à l'activité des entreprises, à l'accroissement de la compétitivité et au renforcement des partenariats sectoriels. Le gouvernement encourage le développement d'une production respectueuse de l'environnement et fournit une assistance, lorsque cela est possible, pour renforcer les capacités des parties prenantes en matière de normes, de gestion de la qualité, de commercialisation et de service à la clientèle. Cette assistance est fournie aux PME en particulier.

4.9. En 2016, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB était de 9,1%; elle est restée relativement inchangée depuis 2011. La croissance du secteur est passée de 1,8% en 2011 à 1,9% en 2016. Parmi les principaux sous-secteurs figuraient les produits alimentaires, les boissons et les produits du tabac, les produits chimiques et les produits minéraux non métalliques. En 2015, la part de l'industrie manufacturière dans l'emploi total était d'environ 15%. Le secteur est confronté à des difficultés relatives au coût du crédit, aux coûts de mise en conformité avec les normes, à la productivité de la main-d'œuvre, aux fluctuations des coûts de l'énergie et à des infrastructures de transport inadaptées et coûteuses. Le gouvernement promeut une plus grande participation du secteur privé dans l'industrie manufacturière et met en œuvre des réponses politiques aux difficultés mentionnées. Il s'agit notamment de favoriser les partenariats public-privé qui développent des solutions de remplacement de combustibles fossiles et des sources d'énergie renouvelables, et mettent à disposition des ressources moins coûteuses telles que le GNL, et à encourager l'investissement dans ce domaine. Le gouvernement a également accru l'investissement dans l'éducation et la formation, les relations entre les partenaires sociaux en vue d'améliorer la productivité et la mise en œuvre de projets pour réhabiliter et entretenir les infrastructures physiques, et a accordé une plus grande priorité à ces domaines.

4.10. La part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche s'élevait à 8,0% du PIB de la Jamaïque, ce qui représente une hausse par rapport aux 6,6% enregistrés en 2011. Le secteur employait 17,7% de la population active en 2015, contre 18,2% en 2012. Sa valeur ajoutée brute est passée de 10,3% en 2011 à 12,9% en 2016. La valeur des cultures d'exportation traditionnelles, à savoir la noix de coco, le café, les agrumes, le cacao et le piment, a fluctué entre 2011 et 2015; elle a globalement progressé, passant de 23,5 millions de dollars EU en 2011 à 28,5 millions de dollars EU en 2015. La valeur du sucre exporté a connu des variations au cours de la même période, reculant globalement de 62,2 millions à 53,8 millions de dollars EU.

4.11. En 2008, la Jamaïque a cessé d'exporter des bananes vers le Royaume-Uni, son principal marché traditionnel, en raison des conditions climatiques. Par la suite, les exportations ont aussi été touchées par la libéralisation du marché britannique et la faiblesse des prix des produits sur ce marché; il n'était plus rentable pour les producteurs de bananes jamaïcains d'exporter vers ce marché. À présent, ils se concentrent sur les îles Caïmanes et le Canada, vers lesquels la Jamaïque a exporté 410 072 tonnes de bananes en 2015 et 318 048 tonnes en 2016 (dont 60% vers les îles

Caïmanes). Il est devenu plus lucratif de produire des bananes pour le marché local, qui approvisionne le secteur du tourisme, que pour l'exportation.

4.12. Le gouvernement cherche à développer le secteur agricole au moyen de parcs agricoles, créés en 2012, à encourager la participation des jeunes au moyen d'initiatives comme le programme pour les jeunes agriculteurs, et à développer un secteur de la canne à sucre durable et tiré par le secteur privé pour accroître la résilience économique, sociale et environnementale des régions dépendantes de ce produit en modernisant les infrastructures et en fournissant des logements de qualité. Le gouvernement jamaïcain est en train d'améliorer son infrastructure de sécurité sanitaire des produits alimentaires en mettant en œuvre le Programme de sécurité sanitaire des produits alimentaires. Le développement du secteur agricole s'appuie également sur la politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle, adoptée en 2013, qui vise notamment à améliorer la disponibilité des produits alimentaires, à garantir l'accès des Jamaïcains à ces produits, à encourager des choix alimentaires personnels sains et une consommation conforme aux apports alimentaires recommandés, et à maintenir la stabilité de l'approvisionnement.

### **4.3 Effets de la situation économique mondiale sur les résultats commerciaux de la Jamaïque**

#### **4.3.1 Lente reprise après la récession économique mondiale**

4.13. La récession mondiale engendrée par les crises économique et financière a eu d'importantes retombées sur la croissance du commerce international. En 2016, la croissance du volume des exportations de marchandises a été faible, à 1,3%; il s'agit de la cinquième année consécutive enregistrant un taux de croissance du commerce inférieur à 3%<sup>2</sup>, alors que le taux de croissance moyen était d'environ 6% au cours des trois (3) décennies (1980-2007) précédant les crises.<sup>3</sup> La faiblesse de la croissance du commerce international ces dernières années reflète l'apathie de la croissance économique mondiale, due notamment à l'incertitude quant aux politiques économiques, au ralentissement dans les économies émergentes et à la baisse des prix des matières premières. Selon les prévisions, la croissance du commerce mondial de marchandises se situera entre 1,8% et 3,6% en 2017 et entre 2,1% et 4% en 2018, mais l'incertitude relative aux politiques de certains pays et régions développés pourrait encore peser sur ces chiffres.<sup>4</sup> Ce ralentissement du commerce a eu des effets négatifs sur les pays en développement, y compris sur la Jamaïque, qui ont connu une baisse des exportations de marchandises. En Jamaïque, les exportations de marchandises ont reculé de 1,5933 milliard de dollars EU en 2013 à 1,2731 milliard de dollars EU en 2015.

#### **4.3.2 Absence de progrès dans les négociations du Cycle de Doha et montée du protectionnisme**

4.14. Faute de progrès à l'OMC dans le cadre des négociations du Cycle de Doha, les pays se sont tournés vers la conclusion d'accords plurilatéraux et d'accords commerciaux régionaux (ACR) en vue de poursuivre la libéralisation du commerce. En outre, la montée du nationalisme et du protectionnisme ainsi que des réactions hostiles à la mondialisation et à la libéralisation, en particulier dans les pays développés, pourraient peser sur les flux commerciaux et restreindre encore davantage l'accès aux marchés. En 2016, non seulement la croissance du commerce mondial a été plus faible que jamais auparavant, mais il y a aussi eu une augmentation du nombre de mesures restrictives pour le commerce qui sont appliquées par les économies du G-20 depuis les crises économique et financière.

4.15. Ces évolutions surviennent alors que le commerce international devrait jouer un rôle central dans la réalisation des ODD des Nations Unies. Pour les petites économies ouvertes comme la Jamaïque, le commerce est essentiel pour favoriser la croissance économique, l'emploi et la réduction de la pauvreté. Afin de réaliser les ODD et les objectifs socioéconomiques nationaux, la Jamaïque devra avoir accès à un système commercial multilatéral stable et fondé sur des règles, soutenant sa participation et son intégration au commerce mondial.

---

<sup>2</sup> Communiqué de presse de l'OMC n° 768 du 7 avril 2016 et Communiqué de presse de l'OMC n° 791 du 12 avril 2017.

<sup>3</sup> Secrétariat du Commonwealth, Trade Hot Topics Issue n° 140, "Revitalizing World Trade: Issues and Priorities for the Commonwealth".

<sup>4</sup> Communiqué de presse de l'OMC n° 791 du 12 avril 2017.

### 4.3.3 Atténuation des risques et perte de relations de correspondance bancaire

4.16. Ces dernières années, les normes réglementaires internationales en matière de services financiers sont devenues généralement plus strictes de par le recours à un processus connu sous le nom d'atténuation des risques. Ce processus consiste à mettre un terme aux relations bancaires avec des clients ou à clore des comptes réputés à "haut risque", notamment lorsque les recettes provenant de ces relations sont considérées comme faibles par rapport aux risques.

4.17. Les effets de l'atténuation des risques dans le secteur financier jamaïcain ont été divers. Plusieurs banques ont dû mettre fin à leurs relations de correspondance bancaire, d'autres sont autorisées à fournir une gamme limitée de services de correspondance, et d'autres encore ont été soumises à des processus de diligence raisonnable plus rigoureux. La Jamaïque a pris plusieurs mesures pour faire face à l'atténuation des risques, notamment en se concentrant sur le renforcement de ses capacités de surveillance et de ses cadres réglementaires tout en réduisant les possibilités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en se conformant de manière effective aux mesures de prévention.

4.18. L'atténuation des risques et la perte de relations de correspondance bancaire limitent l'accès de la Jamaïque et de ses partenaires de la CARICOM à des systèmes de paiements et à des systèmes financiers, ce qui pourrait les couper du système financier international. La Jamaïque, en tant que membre de la CARICOM, participe à un programme de promotion et de sensibilisation afin d'inclure cette question à l'ordre du jour des réunions bilatérales, régionales et internationales, y compris les réunions du Comité du commerce des services financiers de l'OMC. Elle collabore également avec ses partenaires internationaux pour identifier les meilleurs moyens de modérer l'effet de l'accès réduit aux services et aux marchés financiers et bancaires internationaux découlant des mesures d'atténuation des risques.

### 4.3.4 Brexit

4.19. Le 23 juin 2016, à l'occasion d'un référendum national, le peuple du Royaume-Uni s'est prononcé en faveur d'un retrait de l'Union européenne, un processus communément appelé "Brexit". La Jamaïque suit de près l'évolution de la situation concernant cette sortie de l'UE, le Royaume-Uni étant pour elle un partenaire commercial important: en 2016, 25% de ses exportations de produits d'origine nationale vers l'Union européenne avaient pour destination le Royaume-Uni, et ses échanges commerciaux avec le Royaume-Uni représentaient 18% du total de ses échanges avec l'UE. La Jamaïque a accès au marché britannique dans le cadre de l'Accord de partenariat économique conclu entre le CARIFORUM et l'UE, auquel le Royaume-Uni est partie en tant que membre de l'UE. Actuellement, la Jamaïque et ses partenaires de la CARICOM encouragent le Royaume-Uni à garantir le maintien de cet accès préférentiel après le Brexit. Ils collaboreront avec l'UE pour améliorer l'accès aux marchés de ses États membres dans le cadre de l'Accord de partenariat économique après la sortie du Royaume-Uni.

## 4.4 Politiques et stratégies de stimulation de la croissance économique pour promouvoir la compétitivité

4.20. L'initiative de plaque tournante logistique au niveau mondial a pour but de renforcer l'intégration de la Jamaïque dans le système commercial international et les chaînes de valeur mondiales. Le gouvernement montre ainsi qu'il s'engage à créer des conditions de l'activité des entreprises compétitives et à soutenir des activités économiques qui favoriseront un développement et une croissance économique durables. Cette initiative, complétée par d'autres mesures, vise à: 1) augmenter le transbordement dans les ports jamaïcains; 2) développer un ensemble de secteurs manufacturiers ou d'industries de montage à valeur ajoutée au sein des zones économiques spéciales; 3) promouvoir les services relatifs à la manutention et à la circulation des marchandises; 4) créer des infrastructures modernes et efficaces; 5) fixer des prix concurrentiels pour les envois; 6) fournir des compétences pour offrir des services logistiques de qualité; et 7) renforcer la capacité de la Jamaïque de suivre efficacement les expéditions. Le pays est en train de mettre au point son analyse de marché et son plan directeur concernant la plaque tournante logistique.

4.21. La mise en œuvre de cette initiative met en lumière l'importance des zones économiques spéciales (ZES). La Loi sur les ZES a été promulguée le 1<sup>er</sup> août 2016 et remplace la Loi sur les

zones franches travaillant pour l'exportation. Un programme ambitieux vise à développer des parcs industriels délimités géographiquement en élaborant des réglementations et des procédures simples et efficaces qui permettent d'intégrer les chaînes d'approvisionnement, de promouvoir et de retenir des investissements ciblés, de diversifier les activités économiques dans différents secteurs et de créer de la valeur ajoutée. L'établissement des ZES met également l'accent sur la facilitation des échanges, qui comprend l'automatisation des processus et l'amélioration de la gestion des douanes. Il est important de noter que la Loi douanière est en cours de révision dans le but d'accroître les activités dans les ZES. Ces zones sont mises en place suivant une approche intégrée afin de veiller à ce que l'environnement soit propice à la croissance des secteurs de marchandises mais aussi de services.

4.22. L'Autorité jamaïcaine des zones économiques spéciales (JSEZA) a été établie pour réglementer et orienter le développement des ZES en Jamaïque, et y attirer des investissements. La JSEZA, qui se trouve dans les locaux du Ministère de la croissance économique et de la création d'emplois, gère la transition des entreprises du régime des zones franches vers le régime des zones économiques spéciales. Elle facilite l'adoption de nouvelles réglementations concernant les ZES.

4.23. Le secteur des technologies de l'information et de la communication et de l'externalisation des processus métier (TIC/BPO) est prioritaire pour le pays et joue un rôle majeur dans le développement de l'économie de la Jamaïque. Il s'agit d'un segment très performant du secteur des services jamaïcain, qui a progressé à un taux annuel de 16% depuis 2012 et a connu pour l'emploi le taux de croissance le plus élevé de la dernière décennie, avec environ 25 000 employés au 31 mars 2017. Ce secteur parmi les plus dynamiques du pays couvre, entre autres, les centres d'appel, les activités de soutien administratif et les activités fortement axées sur les connaissances. Il devrait progresser encore davantage et a la capacité de doubler sa taille actuelle, des efforts étant faits pour augmenter le niveau des investissements locaux et internationaux. Le gouvernement jamaïcain a fixé l'objectif ambitieux de doubler la taille du secteur des TIC/BPO d'ici à 2020, et veille à fournir le soutien nécessaire et à mettre en place les politiques requises et un environnement propice à la croissance future.

4.24. La première phase de la stratégie d'exportation nationale (SEN), élaborée en 2009, consistait en un ensemble d'initiatives visant à augmenter les exportations jamaïcaines et à réduire le déficit commercial du pays en intervenant de manière ciblée dans les secteurs principaux. Mise en œuvre sur une période de trois ans (avril 2010-mars 2013), elle avait pour objectif de repositionner de manière compétitive les exportations jamaïcaines dans l'économie mondiale en privilégiant des stratégies transversales spécifiques et des initiatives sectorielles prioritaires. La SEN a depuis été mise à jour pour une deuxième phase (SEN 2) grâce à la contribution des principales parties prenantes de chaque secteur prioritaire (par exemple agroalimentaire, industrie légère, films et films d'animation) et des domaines transversaux (par exemple renforcement des capacités, normes et gestion de la qualité). La deuxième phase a comme objectifs généraux de parvenir à une croissance annuelle des exportations de 15% et de faire en sorte que les exportations de marchandises atteignent 2,5 milliards de dollars EU et les exportations de services 3,2 milliards de dollars EU d'ici à 2019.

4.25. Tous les mécanismes ayant trait à la compétitivité nationale relèvent de la compétence du Conseil national de la compétitivité (NCC), créé en 2010. Le Programme de réforme des conditions de l'activité des entreprises du NCC est spécifiquement axé sur l'amélioration des résultats de la Jamaïque dans les principaux indices internationaux, comme le rapport *Doing Business*, l'indice de compétitivité mondiale et l'indice de performance logistique. Le NCC joue un rôle central dans la mise en œuvre du projet Fondements de la compétitivité et de la croissance, financé par la Banque mondiale, qui a pour but d'améliorer le climat pour l'investissement privé en Jamaïque, et il surveille l'exécution de la composante I du projet, qui vise à accroître la concurrence entre les entreprises. Le NCC est chargé de superviser la mise en œuvre de la SEN et est l'entité principale à laquelle sont présentées les demandes de réparation des investisseurs confrontés à des obstacles bureaucratiques. Depuis mi-2013, le NCC a entre autres établi un cadre pour la sécurité des transactions, qui prévoyait l'adoption de la Loi relative aux sûretés sur les biens mobiliers, la création d'un registre national des sûretés et la mise en place d'un formulaire unique d'enregistrement des entreprises. Il a en outre adopté la Loi sur les faillites, établi un système obligatoire de demande en ligne pour l'administration fiscale et mis en œuvre le Système douanier automatisé (SYDONIA) pour l'administration des douanes.

4.26. Le gouvernement jamaïcain accorde une grande importance à la promotion de l'activité entrepreneuriale et du développement des entreprises dans le pays. Les MPME jouent un rôle majeur dans la création d'emplois et la croissance et l'expansion du secteur privé. Selon les estimations, les MPME représentent 97,6% du total des entreprises imposables, et on compte environ 412 000 travailleurs indépendants, c'est-à-dire des entreprises unipersonnelles, qui exercent leurs activités en Jamaïque.

4.27. Le gouvernement jamaïcain a mis en place un cadre politique, législatif et institutionnel pour soutenir le développement et l'expansion des MPME. D'importantes améliorations ont été apportées au cours des dernières années grâce à l'adoption, entre autres, de la Loi relative aux sûretés sur les biens mobiliers, de la Loi sur les faillites, de la Loi sur les marchés publics (et ses règlements d'application de 2017), de la Loi sur les zones économiques spéciales, et de la politique en faveur des MPME et de l'activité entrepreneuriale qui a été mise en œuvre en 2013. Cette politique est le premier cadre complet, cohérent et coordonné destiné à faire face aux obstacles et aux difficultés auxquels sont confrontés les MPME, et offrant un soutien ciblé en vue d'accroître leur contribution au développement socioéconomique de la Jamaïque. En 2016, le Ministère de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et de la pêche (MICAF) a débuté un examen partiel de la politique en vue, notamment, de renforcer les mécanismes de soutien au secteur et de définir des stratégies et activités destinées à le promouvoir davantage au cours des cinq prochaines années.

4.28. Plusieurs entités ont été créées pour fournir un soutien ciblé aux MPME, dont la Société pour le développement des entreprises de la Jamaïque, la Micro Investment Development Agency, la Banque de développement de la Jamaïque et Start-Up Jamaica. Un bureau pour les MPME a été créé au sein du MICAF pour remplir des fonctions de surveillance et de coordination des activités et des initiatives en lien avec le développement du secteur.

4.29. La Jamaïque est en train d'élaborer une politique nationale d'investissement qui devrait être achevée d'ici à 2018. Cette politique permettra au pays d'atteindre ses objectifs en matière de développement durable et de mettre en œuvre la stratégie de développement globale figurant dans le programme économique à moyen terme du gouvernement et dans Vision 2030 Jamaica. Les priorités en matière de politique d'investissement sont fondées sur une analyse approfondie des avantages comparatifs du pays et de ses problèmes et possibilités liés au développement, et visent à remédier aux principales entraves à l'investissement local et étranger direct dans les domaines suivants: Initiative de plaque tournante logistique au niveau mondial, développement des infrastructures, établissement d'un centre financier international, poursuite du développement des produits du tourisme et de leur diversification dans les domaines de la santé et du bien-être et du tourisme médical, expansion du secteur des TIC, secteurs créatifs, développement des parcs agricoles et diversification énergétique. La politique aura aussi pour but d'améliorer la collaboration entre les ministères, les départements et les organismes publics impliqués dans la facilitation et la promotion de l'investissement. Un comité directeur a été approuvé par le Cabinet en février 2017 pour superviser l'élaboration de la politique, et des groupes de travail ont été constitués pour mener les activités pratiques d'élaboration.

4.30. La Jamaïque s'est engagée à respecter les normes internationales en matière de transparence concernant les investissements et la fiscalité. À cette fin, elle a récemment révisé le texte de son modèle de convention de double imposition, entre autres pour inclure les normes minimales fixées dans le cadre du projet de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices (BEPS). La Jamaïque a également présenté sa lettre d'intention pour devenir signataire de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices ("Instrument multilatéral" ou "IM") de l'OCDE, qui a été élaborée dans le cadre de l'initiative BEPS pour modifier les traités existants afin de permettre la mise en conformité avec les normes minimales BEPS.

4.31. Depuis 2011, neuf (9) accords d'échange de renseignements fiscaux bilatéraux ont été conclus. Le 1<sup>er</sup> juin 2016, la Jamaïque est devenue signataire de la Convention de l'OCDE concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.

4.32. La Jamaïque examine sa politique et ses approches relatives à la négociation et à la mise en œuvre d'accords bilatéraux d'investissement, un processus qui prévoit l'élaboration d'un modèle d'accord pour orienter la participation du gouvernement à de futures négociations. À ce jour, 17 accords bilatéraux d'investissement ont été conclus depuis 1987 et des discussions sont en

cours sur la possibilité d'en conclure avec plusieurs autres partenaires bilatéraux. À cela s'ajoute la mise en conformité du pays avec les prescriptions relatives aux dispositifs suivants: processus international de certification du Programme d'évaluation du secteur financier FMI-Banque mondiale, Groupe d'action financière (GAFI), Groupe d'action financière pour les Caraïbes, ainsi que plusieurs engagements bilatéraux pris au titre du régime de mise en œuvre des États-Unis relatif à la Loi sur le respect des obligations fiscales des comptes étrangers. La Jamaïque est membre des instances suivantes: i) Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE<sup>5</sup>; ii) Comité des affaires fiscales de l'OCDE<sup>6</sup>; iii) Cadre inclusif BEPS<sup>7</sup>; et iv) Comité de pilotage du Cadre inclusif.<sup>8</sup>

## **5 POLITIQUE COMMERCIALE ET CADRE INSTITUTIONNEL**

### **5.1 Aspects de la politique de commerce extérieur de la Jamaïque**

5.1. De manière générale, la politique commerciale de la Jamaïque reste axée sur l'intégration du commerce, ainsi que sur l'accroissement de la compétitivité, de la production et des exportations. En tant que membre de la CARICOM, la Jamaïque prend part aux négociations et à la mise en œuvre d'accords commerciaux, qu'elle voit comme un moyen de préserver ses intérêts commerciaux et d'améliorer ses résultats dans ce domaine. Dans ces accords, la Jamaïque cherche à maintenir et à améliorer l'accès aux marchés afin de favoriser une meilleure pénétration des marchés, de stimuler les exportations et de développer un secteur exportateur diversifié. Elle poursuit aussi l'objectif de maintenir et d'améliorer ses résultats sur le marché intérieur ainsi que de favoriser les mesures permettant de remédier aux contraintes du côté de l'offre pour accroître sa productivité et sa compétitivité sur le marché intérieur et sur les marchés d'exportation.

5.2. La Jamaïque considère que les accords commerciaux devraient viser à promouvoir à la fois le commerce et le développement, et comporter un volet fortement axé sur le développement.

5.3. La Jamaïque est en train de revoir sa politique de commerce extérieur, qui a été révisée pour la dernière fois en 2001 (Document ministériel n° 69). La révision en cours a pour but de garantir l'intégration du commerce extérieur pour renforcer son rôle de moteur de la croissance économique et du développement, de permettre à la Jamaïque de s'adapter aux changements importants survenus dans l'environnement international depuis 2001 et d'adopter une approche plus globale et plus inclusive de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de commerce extérieur. L'objectif général de cette révision est de promouvoir, à l'échelle du gouvernement, une approche destinée à accroître les exportations de marchandises et de services et à faire en sorte que l'économie bénéficie durablement des flux d'importations. Une fois approuvés, la politique et le plan d'action y relatif seront mis en œuvre sur une période de cinq ans dans le but de permettre à la Jamaïque de tirer parti des différents aspects du commerce, comme les droits de propriété intellectuelle. Ils tiendront également compte de la mise en œuvre des ODD des Nations Unies par le pays.

### **5.2 Cadre institutionnel du régime de commerce extérieur de la Jamaïque**

5.4. L'élaboration des politiques de commerce extérieur et la négociation des accords commerciaux relèvent de la compétence du Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur. Le Ministère s'acquitte de ces responsabilités en consultation avec les parties prenantes des secteurs public et privé et de la société civile. Les obligations contractées par la Jamaïque au titre des accords commerciaux ou liés au commerce auxquels elle est partie sont mises en œuvre par d'autres ministères et les départements et organismes qui y sont rattachés, essentiellement le Ministère de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et de la pêche, le Ministère des finances et du service public, le Ministère des sciences, de l'énergie et de la technologie, le Ministère du tourisme, le Ministère des transports et des industries extractives et le Bureau du Premier Ministre. Parmi les départements et organismes chargés des questions commerciales figurent l'Institut de planification de la Jamaïque, l'Administration des douanes de la Jamaïque, le Bureau des normes

<sup>5</sup> La Jamaïque est membre depuis 2010.

<sup>6</sup> La Jamaïque fait partie des quatorze (14) pays en développement invités à rejoindre le Comité en 2014.

<sup>7</sup> La Jamaïque est membre du Cadre depuis 2016.

<sup>8</sup> La Jamaïque a été choisie pour intégrer le Comité de pilotage en janvier 2017.

de la Jamaïque, le Conseil du commerce extérieur et la Société jamaïcaine de promotion (JAMPRO).

5.5. Les consultations tenues au niveau national sur la mise en œuvre des politiques de commerce extérieur de la Jamaïque et sur les positions à adopter dans les négociations en matière de commerce extérieur sont menées par l'Équipe de l'ajustement commercial de la Jamaïque (JTAT), un mécanisme consultatif composé de représentants des ministères, départements et organismes publics chargés des questions commerciales, ainsi que de représentants du secteur privé et de la société civile. Le Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur préside les réunions de la JTAT. Toutefois, cette dernière se réunit également dans d'autres configurations.

5.6. Le secteur privé jamaïcain participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique commerciale, généralement par le biais d'initiatives sectorielles et des travaux d'organisations faitières, à savoir l'Organisation du secteur privé de la Jamaïque (PSOJ), l'Association des exportateurs de Jamaïque (JEA), la Chambre de commerce de la Jamaïque (JCC), l'Association des fabricants de la Jamaïque (JMA), l'Alliance pour les MPME et l'Association jamaïcaine des petites entreprises. Au niveau de la société civile, les syndicats, les associations opérant dans les domaines du commerce et du développement, et les milieux universitaires sont également invités.

5.7. L'élaboration de la politique commerciale de la Jamaïque se fonde également sur les dispositions du Traité révisé de Chaguaramas instituant la Communauté des Caraïbes (CARICOM), y compris le Marché et l'économie uniques de la CARICOM (CSME). Le Traité prévoit la coordination de la politique commerciale régionale, et les négociations commerciales bilatérales menées avec des pays tiers dans le cadre d'un groupement régional sont généralement dirigées par le Bureau des négociations commerciales (OTN) de la CARICOM. À cet égard, la Jamaïque participe activement aux travaux du Conseil du développement commercial et économique (COTED) et d'autres organismes à vocation commerciale créés par la CARICOM.

### **5.3 Intégration régionale – L'établissement du marché et de l'économie uniques de la CARICOM (CSME)**

5.8. Le Traité révisé de Chaguaramas de 2001 a été adopté par la Jamaïque sous la forme de la Loi du 1<sup>er</sup> décembre 2005 sur la Communauté des Caraïbes. La mise en œuvre des Marchés et de l'économie uniques de la CARICOM (CSME) a débuté en 2006. Le CSME repose sur cinq (5) régimes fondamentaux: i) la libre circulation des marchandises; ii) la libre circulation des compétences; iii) la libre circulation des capitaux; iv) la fourniture de services; et v) le droit d'établissement. En 2011, les chefs de gouvernement de la CARICOM ont décidé de mettre de côté le volet économie du CSME pour se concentrer sur le marché unique. Plusieurs institutions régionales ont été créées pour faciliter la mise en œuvre et le fonctionnement du CSME, à savoir la Cour de justice des Caraïbes (CCJ), l'Organisation régionale des normes et de la qualité de la CARICOM (CROSQ), la Commission de la concurrence de la CARICOM, l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments (CAHFS) et le Fonds de développement de la CARICOM (CDF). Si la plupart des États membres ont progressé dans l'établissement du CSME, il reste du travail à faire pour en approfondir la mise en œuvre. Il s'agit d'une question importante pour la Jamaïque et la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM.

## **6 ARRANGEMENTS COMMERCIAUX BILATÉRAUX/HÉMISPHERIQUES ET PRÉFÉRENTIELS**

### **6.1 Accords bilatéraux de la CARICOM**

6.1. Actuellement, la CARICOM a des accords commerciaux avec la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la République dominicaine et le Venezuela. Des travaux sont en cours dans le cadre de l'Accord de libre-échange CARICOM-Costa Rica, de l'Accord de libre-échange CARICOM-République dominicaine et de l'Accord de coopération commerciale et économique CARICOM-Cuba pour renforcer davantage les engagements en matière d'accès aux marchés et résoudre les difficultés existantes dans ce domaine qui ont entravé la mise en œuvre effective de ces accords.

## 6.2 Accord de partenariat économique conclu entre le CARIFORUM et l'UE

6.2. La Jamaïque effectue des échanges avec l'Union européenne dans le cadre de l'Accord de partenariat économique (APE) réciproque entre le CARIFORUM et l'UE, qui a été signé le 15 octobre 2008.<sup>9</sup> L'Accord a été notifié à l'OMC le 24 octobre 2008 au titre de l'article XXIV du GATT. La Jamaïque continue d'appliquer cet accord à titre provisoire en attendant sa ratification, qui fait partie des priorités du gouvernement en 2017. En 2015, après cinq ans d'application, l'APE a fait l'objet d'un examen visant à mettre en évidence ses effets sur les États du CARIFORUM et les difficultés rencontrées au cours du processus de mise en œuvre. Les résultats ont indiqué que les crises financière et économique mondiales avaient eu des conséquences majeures sur la capacité des pays du CARIFORUM, y compris la Jamaïque, d'exploiter les possibilités d'accès aux marchés offertes par l'Accord.

## 6.3 Programme CARIBCAN

6.3. L'Accord commercial Caraïbes/Canada (CARIBCAN) de 1986 continue de donner un accès non réciproque en franchise de droits au marché canadien pour une gamme de marchandises provenant des pays de la CARICOM. En juillet 2015, à la demande du Canada, le Conseil général de l'OMC a reconduit la dérogation à l'obligation NPF dans le cadre du programme CARIBCAN jusqu'à 2023.

## 6.4 Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC)

6.4. L'Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC) comprend la Loi de 1983/1990 relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes (CBERA) et la Loi de 2000 sur le partenariat commercial avec le Bassin des Caraïbes (CBTPA). Cette dernière, qui a permis d'accroître les avantages offerts par la CBERA, doit arriver à expiration le 30 septembre 2020. En mai 2015, le Conseil général de l'OMC a approuvé une nouvelle dérogation à l'obligation NPF dans le cadre de l'IBC, valable jusqu'au 31 décembre 2019.

## 7 CADRE MULTILATÉRAL – L'OMC

7.1. Depuis qu'elle est devenue Membre fondateur de l'OMC le 9 mars 1995, la Jamaïque participe activement à tous les aspects du programme de travail de l'Organisation, y compris dans le cadre des organes permanents de cette dernière et du Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha. Malgré sa petite taille et ses ressources limitées, le pays a pris de nombreuses mesures pour continuer de mettre en œuvre les Accords du Cycle d'Uruguay. Il prend part aux travaux menés au sein des différents comités de l'OMC chargés de superviser la mise en œuvre de ces accords.

7.2. La Jamaïque continue de participer activement aux négociations sur les questions du Programme de Doha pour le développement, y compris en tant que membre de certains groupes tels que le Groupe des PEV, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), le G-90, composé du Groupe ACP, du Groupe africain et du Groupe des PMA, le Groupe des 33 et le Groupe "W52" dans le cadre des négociations sur les indications géographiques, pour promouvoir ses intérêts et exprimer ses préoccupations afin de veiller à ce que les résultats obtenus soient équilibrés et axés sur le développement. La Jamaïque préside toujours le Groupe de négociation sur les règles.

7.3. Au cours de la période considérée, la Jamaïque n'a été impliquée en tant que plaignant, défendeur ou tierce partie dans aucune affaire de règlement des différends à l'OMC.

7.4. La Jamaïque continue de présenter des notifications, conformément aux prescriptions des Accords de l'OMC, y compris dans les domaines des obstacles techniques au commerce, des mesures sanitaires et phytosanitaires, des licences d'importation, de l'agriculture, des subventions et des mesures compensatoires, des mesures antidumping et des entreprises commerciales d'État.

---

<sup>9</sup> Le Guyana a signé l'accord le 20 octobre 2008, et Haïti le 10 décembre 2009.



## 7.1 Mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay

7.5. La Jamaïque a promulgué la Loi de 1999 sur les droits de douane (dumping et subventions) (CDDSA) et le Règlement de 2000 sur les droits de douane (dumping et subventions) (détermination du juste prix, du dommage important et de la marge de dumping) pour mettre en œuvre deux Accords de l'OMC: l'Accord antidumping et l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. Les modifications importantes qui doivent être apportées à la CDDSA rendront la législation plus accessible pour les entreprises et préciseront la pratique existante. La Loi de 2000 sur les sauvegardes et le Règlement de 2003 sur les sauvegardes ont été promulgués pour mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes.

7.6. La Commission des droits antidumping et des subventions (la Commission), qui relève du MICAF, administre le régime de mesures correctives commerciales de la Jamaïque en menant des enquêtes et en décidant des mesures correctives appropriées dans le cadre des deux régimes législatifs. Elle a mené à terme six enquêtes antidumping et une enquête en matière de sauvegardes. Aucune enquête n'a été réalisée au cours de la période considérée. La Commission a aussi effectué des recherches, conseillé le ministre de tutelle et participé à l'élaboration de la politique commerciale et aux négociations commerciales. Elle renforce les capacités pour la mise en œuvre des mesures correctives commerciales en apportant des modifications à la CDDSA et en formant les micro, petites et moyennes entreprises productrices de marchandises à l'utilisation des mesures correctives commerciales, ainsi que pour la mise en place d'un service d'assistance aux entreprises. Dans le cadre de son initiative de renforcement des capacités, la Commission forme des particuliers et des entreprises à l'application des mesures correctives commerciales. Elle a été habilitée par le Conseil juridique général à former les avocats. En outre, une proposition visant à établir un service d'assistance pour aider les entreprises à rassembler des éléments de preuve et à déposer des plaintes a été élaborée.

7.7. Le Directeur exécutif de la Commission a été membre de cinq groupes spéciaux chargés du règlement de différends relatifs à des mesures correctives commerciales et à des questions connexes, qui ont aujourd'hui achevé leurs travaux. La Jamaïque continue de fournir des orientations et un soutien dans ce domaine aux autres pays de la région.

7.8. La Jamaïque continue d'œuvrer sans relâche pour mettre en œuvre un régime de protection des droits de propriété intellectuelle qui soit pleinement compatible avec l'Accord sur les ADPIC. L'Office de la propriété intellectuelle de la Jamaïque (JIPO) examine et actualise en permanence la législation pertinente pour s'assurer que les lois du pays relatives à la propriété intellectuelle protègent effectivement les droits des ressortissants et des non-ressortissants, sans distinction.

7.9. Depuis son dernier rapport à l'OMC, présenté en 2011, la Jamaïque a modifié la Loi sur les marques, les Règles sur les marques et la Loi sur le droit d'auteur, et est à nouveau en train de modifier la Loi et les Règles sur les marques, ainsi que la Loi et le Règlement sur la protection des indications géographiques. Elle est également sur le point d'adopter une nouvelle Loi sur les brevets et les dessins et modèles et élabore actuellement une nouvelle législation sur la protection des obtentions végétales.

7.10. Les Règles sur les marques ont été modifiées en 2011 pour mettre en place un nouveau barème de redevances et, en 2013, la Loi et les Règles sur les marques ont été modifiées pour prévoir, entre autres, une période de réflexion en cas d'opposition à une marque. La Loi sur le droit d'auteur a été modifiée en 2015 pour, entre autres, allonger la durée de la protection par le droit d'auteur et prévoir des exceptions au régime du droit d'auteur pour les déficients visuels, les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés et les malentendants, afin de leur permettre de convertir les matériels dans des formats accessibles.

7.11. La Jamaïque est en train de modifier la Loi et les Règles sur les marques afin de les actualiser entièrement, y compris en ce qui concerne les redevances et les formulaires, et de permettre l'enregistrement international des marques en vertu du Protocole de Madrid. La Loi et le Règlement sur la protection des indications géographiques sont eux aussi modifiés en vue d'assurer le plus haut niveau de protection pour toutes les marchandises, y compris les vins et spiritueux, de créer un comité consultatif sur les indications géographiques et de mettre à jour les redevances applicables.

7.12. La nouvelle Loi sur les brevets et les dessins et modèles sera pleinement compatible avec l'Accord sur les ADPIC et permettra à la Jamaïque de devenir partie au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), ainsi qu'à l'Arrangement de La Haye et à l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels. Des modifications sont également apportées à la Loi sur le droit d'auteur afin que celle-ci couvre les opérations transfrontières relatives au droit d'auteur et allonger la liste des organismes agréés pouvant proposer des formats accessibles aux déficients visuels et aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Une nouvelle loi sur la protection des obtentions végétales est en cours d'élaboration; elle garantira le respect par la Jamaïque de l'Accord sur les ADPIC.

7.13. En 2012, le JIPO a publié un avis de pratique concernant l'examen des marques qui comprennent des connaissances traditionnelles et/ou des expressions culturelles traditionnelles de communautés autochtones ou locales. Conformément à cet avis, toute demande d'enregistrement de ces marques sera refusée si celles-ci sont de nature à induire en erreur et si la demande est présentée sans le consentement ou l'autorisation d'un des représentants reconnus de la communauté autochtone ou locale concernée. En 2015, le JIPO a publié un autre avis de pratique afin d'étendre la portée de l'avis de pratique de 2012 à l'examen des demandes d'enregistrement de dessins ou modèles par le JIPO. Récemment, la Jamaïque a également commencé à élaborer une législation sur la protection des connaissances traditionnelles et des expressions culturelles traditionnelles.

7.14. En 2013, la Jamaïque a adopté la Loi relative aux sûretés sur les biens mobiliers (SIPPA) pour la titrisation de la propriété intellectuelle et est en train d'élaborer le cadre de mise en œuvre de la titrisation des actifs de propriété intellectuelle.

7.15. L'Unité d'enquête consacrée à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé (C-TOC) de la police jamaïcaine (Jamaica Constabulary Force) est chargée de faire respecter la législation sur la propriété intellectuelle en Jamaïque. Elle procède à des arrestations et engage des poursuites pénales en cas d'infraction aux lois nationales en la matière. Les tribunaux pénaux et civils continuent de connaître des affaires d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle et de statuer sur ces affaires, et aident les détenteurs de droits nationaux et internationaux à faire respecter leurs droits de propriété intellectuelle en Jamaïque.

7.16. En Jamaïque, les normes sont principalement régies par le Bureau des normes de la Jamaïque (BSJ), un organisme public fondé en 1969 en vertu de la Loi de 1969 sur la normalisation. Le BSJ promeut et encourage l'élaboration de normes relatives aux produits de base, aux procédés et aux pratiques. Au fil du temps, ses fonctions ont été élargies à la fourniture de services en matière d'évaluation de la conformité (certification, inspection, essais et étalonnage) et à la métrologie. Le BSJ est en train d'examiner le cadre juridique existant en vue de créer un environnement propice à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de qualité. L'examen porte notamment sur la législation applicable (Loi de 1968 sur la normalisation, Loi de 1959 sur les aliments transformés et Loi de 1976 sur les poids et mesures).<sup>10</sup> Les modifications apportées visent à raccourcir la procédure d'exportation des aliments transformés et à instaurer un régime plus favorable au commerce qui permette à la Jamaïque de se conformer aux meilleures pratiques internationales, ce qui suppose une approche de la production fondée sur les risques.

7.17. Les fonctions de réglementation du BSJ ont été dissociées d'un point de vue opérationnel avec l'établissement de l'Autorité nationale de la réglementation et de la conformité (NCRA) en janvier 2016. La NCRA est responsable de l'enregistrement des établissements de transformation des aliments, de la vérification de la conformité des marchandises aux points d'entrée et sur le marché intérieur, et de la métrologie légale. Le BSJ lui fournit des services généraux dans les domaines suivants: gestion et mise en valeur des ressources humaines, planification générale et

---

<sup>10</sup> En février 2017, le Cabinet a approuvé une modification de la Loi de 1959 sur les aliments transformés et de la Réglementation (générale) de 1959 sur les aliments transformés pour supprimer l'obligation d'obtenir un certificat d'exportation. En 2015, le Parlement a approuvé une modification de la Loi de 1976 sur les poids et mesures et de son règlement d'application pour augmenter le montant maximal des amendes infligées en cas d'infraction à la Loi ou au règlement à 1 million de dollars. En 2012, le Parlement a approuvé une modification de la Loi de 1968 sur la normalisation et de la Loi de 1959 sur les aliments transformés pour faire passer le montant maximal des amendes infligées en cas d'infraction à ces lois à 3 millions de dollars.

budgetisation, gestion financière, gestion des installations et soutien en matière de TIC. Le BSJ a lancé un certain nombre d'initiatives, y compris le Projet stratégique de transformation du secteur public et le Projet de renforcement des capacités pour l'accès aux marchés, afin, entre autres, de renforcer le rôle de l'organisme dans les domaines de la facilitation des échanges, de la croissance industrielle et de la protection de la santé et de la sécurité de la population jamaïcaine.

7.18. Les programmes d'évaluation de la conformité du BSJ ont été transférés à l'Organisme national de certification de la Jamaïque (NCBJ) le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Parmi ces programmes figurent le Programme en faveur des marques jamaïcaines (JMM), le Programme de reconnaissance du système HACCP, le Programme national des marques de certification (CMP) et le Programme de certification des produits agricoles (CAP). Le NCBJ continue d'assurer l'efficacité du système de management certifié selon la norme ISO 17021:2015 et a été habilité par l'ANAB à délivrer la certification ISO 9001:2015 à des organismes. Le BSJ a obtenu la certification ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité — Exigences de l'Institut britannique de normalisation (organisme de certification du Royaume-Uni) en février 2016, certification qui lui permet de fournir des services en vue de faciliter l'élaboration de normes en lien avec les produits de base, les services, les pratiques et les procédés, de mener des activités d'évaluation de la conformité et de promouvoir la recherche et la formation dans le domaine de la normalisation. Cette réalisation est la preuve que le BSJ dispose d'un système de gestion de la qualité qui remplit les exigences de la norme ISO 9001:2008.

7.19. Quatre des laboratoires du BSJ (chimie, microbiologie, conditionnement et spectrométrie de masse) ont été accrédités pour effectuer des essais déterminants sur des produits alimentaires conformément à la norme ISO/CEI 17025:2005 relative aux exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais en matière d'essais spécifiques. Le BSJ a entrepris de raccourcir les délais de production dans ses laboratoires, qui ont été globalement réduits de deux semaines. Les produits soumis à des essais dans les laboratoires accrédités permettront d'accéder à plus de 80 marchés dans le monde, conformément à l'accréditation obtenue de l'Agence nationale d'accréditation (JANAAC).

7.20. Le BSJ cherche à créer un portail national d'information sur les questions relatives à l'OMC et aux OTC afin de remplir les obligations en la matière énoncées dans l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et d'offrir des services à valeur ajoutée à sa clientèle. En ciblant principalement des associations et des groupements sectoriels, tels que l'Association des fabricants de la Jamaïque (JMA) et la Société pour le développement des entreprises de la Jamaïque (JBDC), le BSJ aide les MPME à accroître leur compétitivité internationale.

7.21. Le Service de phytoquarantaine et d'inspection des produits du MICAF est le point d'information de la Jamaïque, conformément à l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Le Comité national de coordination de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la santé agricole a été institué pour permettre une coordination plus efficace entre ces divers organes administratifs. Le point d'information continue de jouer un rôle majeur en assurant la transparence dans la mise en œuvre et l'application des lois et règlements jamaïcains touchant aux mesures SPS. Des changements ont été apportés au cadre législatif de la Jamaïque dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires afin de le rendre conforme à l'Accord SPS de l'OMC. Le point d'information SPS distribue, aussi souvent que possible, un tableau contenant des renseignements sur les notifications SPS les plus récentes. Les parties prenantes sont encouragées à entamer des discussions sur les notifications qui présentent un intérêt pour elles. La modernisation du régime SPS de la Jamaïque n'est pas terminée et nécessiterait une aide complémentaire au développement.

7.22. L'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane est administré par l'Administration des douanes de la Jamaïque qui relève du Ministère des finances et du service public. Dans le cadre du Programme de réforme et de modernisation des services douaniers, le Département des douanes de l'époque a été soumis à un vaste exercice de rationalisation et de réorganisation des procédures douanières et de la gestion des douanes. La Loi douanière de 1955, qui est le principal texte législatif de la Jamaïque en matière d'évaluation en douane et de procédures douanières, a été modifiée en 2001 pour être mise en conformité avec les dispositions de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane.

7.23. Malgré les progrès accomplis grâce au Programme de réforme et de modernisation des services douaniers, l'Administration des douanes de la Jamaïque se heurte toujours à des

difficultés liées, entre autres choses, à la sous-facturation. En outre, un besoin se fait encore sentir en matière de formation continue et d'assistance technique. Sur ce point, la Jamaïque a bénéficié de l'assistance technique que lui ont apportée les Gouvernements du Chili, de la Suède, des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada, ainsi que l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

7.24. Le 1<sup>er</sup> avril 2016, dans le cadre des efforts réalisés pour moderniser les procédures douanières, l'Administration des douanes de la Jamaïque a mis en œuvre le système douanier automatisé ASYCUDA World, un système en ligne qui accélère le dédouanement et simplifie les procédures en les informatisant. Sa mise en œuvre fait partie des mesures prises par le gouvernement jamaïcain pour faciliter les échanges, améliorer l'efficacité, réduire les coûts de transaction et améliorer les conditions de l'activité des entreprises dans le pays.

## **7.2 Mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges**

7.25. La Jamaïque a participé activement aux négociations sur la facilitation des échanges. À titre individuel et en sa qualité de coordonnateur du Groupe ACP à Genève dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la 9<sup>ème</sup> session de la Conférence ministérielle de l'OMC, elle a vivement plaidé en faveur de l'adoption d'une approche nouvelle et plus dynamique de l'examen des dispositions relatives au traitement spécial et différencié, qui tiendrait compte des capacités variables des pays en développement et des PMA en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), et des difficultés auxquelles ils pourraient être confrontés à cet égard. L'accent a donc été mis sur la nécessité de fournir une assistance technique et un soutien pour le renforcement des capacités appropriés afin d'aider les pays en développement et les PMA à mettre en œuvre cet accord.

7.26. La Jamaïque a notifié ses engagements de la catégorie A en février 2015 et a ratifié l'AFE en janvier 2016. Ses engagements des catégories B et C ont été présentés au Secrétariat de l'OMC en juillet 2017.

7.27. Une équipe spéciale de la facilitation des échanges composée de représentants des secteurs public et privé a été créée en 2015 sous l'égide du Conseil national de la compétitivité (NCC). L'équipe spéciale est chargée de planifier et de piloter la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges, y compris celles prévues par l'AFE, qui sont jugées essentielles pour soutenir la croissance économique et promouvoir la compétitivité, et de veiller à ce que tous les ministères, départements et organismes publics adoptent une approche coordonnée pour l'établissement d'un guichet unique électronique pour le commerce et d'un portail national d'information commerciale, entre autres réformes.

7.28. Depuis 2015, l'équipe spéciale a pris un ensemble de mesures nécessaires à la coordination et à la mise en œuvre de plusieurs dispositions de l'AFE. Ces mesures incluent l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan de projet pour la facilitation des échanges et l'établissement d'un partenariat avec le groupe de la Banque mondiale pour offrir une assistance technique et une formation dans des domaines tels que l'évaluation des lacunes, la collecte et l'analyse de données et l'élaboration de profils de risque.

7.29. La Jamaïque prend également part aux travaux du Comité régional de la facilitation des échanges de la CARICOM, créé en vue de faciliter la coordination et la mise en œuvre régionales de l'AFE au sein de la CARICOM et de promouvoir la cohérence entre les priorités nationales et régionales en matière de facilitation des échanges.

## **7.3 Aide pour le commerce**

7.30. La Jamaïque a soutenu la proposition suggérant d'ajouter un volet sur le renforcement des capacités au Cycle du développement de Doha. L'Initiative Aide pour le commerce a pour but d'aider les pays en développement et les PMA à renforcer les capacités et infrastructures commerciales nécessaires pour tirer parti des possibilités d'exportation, à accroître leur capacité de faire du commerce et à participer de manière plus effective au commerce international.

7.31. La stratégie nationale d'Aide pour le commerce de la Jamaïque, intitulée "Partenariats pour une croissance économique et d'un développement durables grâce au commerce", a été élaborée avec l'assistance de la Banque interaméricaine de développement (BID). Elle a été présentée par

la BID lors du troisième Examen global de l'Aide pour le commerce, mené à l'OMC en juillet 2011, et a été officiellement lancée à Kingston en novembre 2011. Cette stratégie a permis d'identifier les insuffisances dans le financement des projets liés au commerce, ainsi que les besoins du pays en matière de commerce, dans trois domaines: infrastructure de réseau, compétitivité et diversification des exportations, et développement du commerce. Elle comprend également une matrice des actions qui détermine les initiatives essentielles nécessitant une aide au développement et des investissements. La stratégie nationale d'Aide pour le commerce de la Jamaïque a été alignée sur les politiques, stratégies et plans nationaux. Elle est aussi étroitement liée à la stratégie régionale d'Aide pour le commerce lancée par la CARICOM en 2013.

7.32. Depuis le lancement de la stratégie nationale d'Aide pour le commerce, le gouvernement jamaïcain a bénéficié de six projets majeurs dans ce domaine destinés, entre autres, à: i) diversifier les exportations; ii) faciliter l'accès des produits jamaïcains aux marchés étrangers; iii) accroître la compétitivité du secteur agricole; et iv) améliorer les conditions de l'activité des entreprises en Jamaïque pour favoriser l'investissement du secteur privé.

7.33. La Jamaïque se réjouit de l'assistance liée au commerce qu'elle reçoit de ses partenaires de développement, dont l'Union européenne, la BID, la Banque mondiale, le Secrétariat du Commonwealth, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis.

7.34. Toutefois, il y a lieu de rappeler qu'au cours des Examens globaux de l'Aide pour le commerce il a été reconnu que les Caraïbes faisaient partie des régions qui recevaient le moins de ressources dans le cadre de cette initiative. La Jamaïque est confrontée à plusieurs problèmes qui réduisent sa capacité d'obtenir un financement additionnel, parmi lesquels la marge de manœuvre budgétaire limitée du gouvernement, due principalement à un fort endettement et à une faible croissance économique, les priorités des partenaires de développement internationaux et le problème de la taille, les investisseurs cherchant à réaliser des économies d'échelle.

#### **7.4 Assistance technique et renforcement des capacités**

7.35. Au cours de la période considérée, la Jamaïque a continué de participer aux cours et aux programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités (ATRC) proposés par l'OMC en ligne aux niveaux national et régional (CARICOM), et à Genève. Ces cours et programmes ont fourni un soutien pratique qui a permis à la Jamaïque de renforcer ses connaissances, ses capacités et ses compétences en lien avec les Accords de l'OMC et leur mise en œuvre, et de participer davantage au programme de travail de l'OMC et au commerce international en général. La mise en place de la stratégie d'apprentissage progressif pour l'ATRC a simplifié la méthode d'apprentissage, et les cours en ligne ont facilité l'accès aux renseignements et à la formation sur les Accords de l'OMC. Cependant, la Jamaïque continuera d'être confrontée à des contraintes de capacité dans un certain nombre de domaines et aura toujours besoin du soutien de l'OMC en matière d'ATRC. À cet égard, une approche plus structurée sera également nécessaire en ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités dans des domaines particuliers, notamment le commerce des services, pour combler le déficit de capacités existant dans ces domaines.

## **8 CONCLUSION**

8.1. La Jamaïque reste attachée au système commercial multilatéral et continue de participer activement aux travaux ordinaires de l'OMC. Elle contribue également aux efforts réalisés pour faire progresser les négociations sur les questions relevant du Programme de Doha pour le développement. Malgré ses ressources limitées, la Jamaïque poursuit ses efforts pour mettre en œuvre les Accords de l'OMC tout en s'acquittant de ses obligations au titre du Traité révisé de Chaguaramas instituant le CSME, ainsi que d'autres accords commerciaux négociés avec l'Union européenne et des partenaires bilatéraux en Amérique latine et dans les Caraïbes. Comme indiqué, le commerce international est essentiel pour permettre au gouvernement d'atteindre ses objectifs, à savoir parvenir à une croissance économique solide et créer des emplois. Pour cette raison, la Jamaïque compte mettre en œuvre sa politique de commerce extérieur selon une approche globale de manière à tirer parti du commerce international.

8.2. Cependant, le pays est confronté à des difficultés majeures qui découlent de l'évolution de l'environnement économique mondial. Ces difficultés incluent la réduction des risques pratiquée

par les établissements financiers des grandes économies, la tendance à un accroissement du protectionnisme sur certains marchés importants, le manque de marge de manœuvre budgétaire pour absorber le financement assorti de conditions libérales fourni par les donateurs au titre de l'Aide pour le commerce et l'incertitude concernant l'avenir du Cycle du développement de Doha. Il s'agit d'une situation délicate pour les pays en développement lourdement endettés dotés d'une petite économie ouverte et vulnérable. Toutefois, la Jamaïque surveille l'évolution de l'économie mondiale, en particulier lorsque celle-ci a une incidence importante sur ses résultats commerciaux et, par conséquent, sur sa capacité de parvenir à une croissance économique robuste et de créer des emplois. La Jamaïque espère que ces questions de développement continueront de retenir l'attention alors que les préparatifs s'accélèrent en vue de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra en décembre 2017 à Buenos Aires (Argentine).

---